

aalto

SUITES X ZIBI

MANUEL DES RÉSIDENTS



BIENVENUE À VOTRE NOUVELLE DEMEURE DANS LA COMMUNAUTÉ ZIBI

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter la bienvenue dans votre nouvelle résidence et dans le quartier! Nous sommes fiers de construire des habitations de la plus grande qualité et d'offrir aux résidents une expérience incomparable.

Le présent manuel ne traite pas des problèmes qui pourraient survenir dans votre unité. Il vous permettra plutôt de mieux vous familiariser avec votre unité et le quartier.

Nouveau monument aux abords de la rivière des Outaouais, le Aalto x Zibi révolutionne l'offre locative au sein de la plus grande communauté zéro carbone au Canada, suivant les dix principes du programme reconnu One Planet Living. Situé à proximité des centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, notre quartier riverain a été spécialement conçu pour convenir à tout style de vie, au cœur de l'action. Conscient de son empreinte écologique, Aalto promet aux résidents de profiter pleinement du moment présent tout en respectant l'environnement et surtout, les générations futures.

PIJASHIG!

« Zibi » signifie « rivière » en algonquin anishinabe, et « kitchizibi », qui signifie « grande rivière », désigne la puissante rivière des Outaouais. Votre nouvelle communauté a été nommée en hommage au territoire traditionnel algonquin de la région d'Ottawa-Gatineau. Elle incarne une nouvelle expérience, une nouvelle façon d'apprécier les magnifiques rives de la région.

Aalto est situé aux abords du parc Terasini – qui signifie « pierre plate » en algonquin. Le parc Terasini évoque des blocs de roche exposée et des dalles de pierre qui assureront la résilience de l'aménagement paysager en cas d'inondation.

TABLE DES MATIÈRES

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE	3
-------------------------------	---

GESTION DE L'IMMEUBLE	5
-----------------------------	---

ACCÈS À L'IMMEUBLE	7
--------------------------	---

Stationnement pour vélos	8
--------------------------------	---

Casier.....	8
-------------	---

Ascenseur	8
-----------------	---

Heures de déménagement	8
------------------------------	---

Salle du courrier et livraison du courrier.....	8
---	---

Internet, téléphone et câble.....	8
-----------------------------------	---

Ordures, recyclage et compostage	9
--	---

AMÉNAGEMENTS	10
--------------------	----

CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE	13
-------------------------------	----

Chauffage, ventilation et climatisation	14
---	----

Manuel d'utilisation du thermostat	15
--	----

LIGNES DIRECTRICES SUR LA VIE

EN APPARTEMENT	29
----------------------	----

Déplacement de meubles	30
------------------------------	----

Si un problème survient.....	30
------------------------------	----

Fuite d'eau	30
-------------------	----

Gicleurs.....	30
---------------	----

Formulaires à remplir par les résidents.....	30
--	----

Bruit	30
-------------	----

Vandalisme	30
------------------	----

Mécanisme de verrouillage	31
---------------------------------	----

Sécurité.....	31
---------------	----

Animaux.....	31
--------------	----

Balcons et terrasses	31
----------------------------	----

OCCUPATION	32
------------------	----

Sécurité incendie	33
-------------------------	----

Procédures d'urgence	34
----------------------------	----

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

URGENCE 9-1-1

Veuillez communiquer avec le personnel du bureau de gestion pour obtenir de l'aide.

BUREAU DE GESTION DE L'IMMEUBLE AALTO

Cogir Immobilier

Bureau de gestion (9 h à 17 h lun au vend).....819-208-9216

Agente à la location 819-598-8996

Agente à la locationaaltozibi@cogir.net

Veuillez écrire un courriel au bureau de gestion pour obtenir de l'aide sur les éléments tels que :

- Réservation de l'ascenseur.
- Demandes générales de l'immeuble et/ou de votre unité.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU PROJET ZIBI

Courriel.....bonjour@zibi.ca

Téléphone.....613-224-0134

SERVICE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Fin de semaine, jours fériés, en semaine avant 9h et après 17h

Téléphone.....438-354-5194

SERVICES D'URGENCE DE GATINEAU

Ambulance/incendie/police Composez 9-1-1

Service d'incendie de Gatineau819-246-0222

Centre d'appels pour situations non urgentes.....819-246-0222

Centre antipoison..... 1-800-463-5060

Centre de détresse819-595-9999

HÔPITAUX

Hôpital de Hull (information)819-966-6200

Hôpital de Gatineau (information).....819-966-6100

EXCEPTIONS EN CAS D'URGENCE

Certaines conditions pourraient justifier une entrée d'urgence. Une situation d'urgence consiste en une situation qui, s'il n'y a aucune intervention immédiate, pourrait entraîner de graves dommages à votre unité, à une autre unité ou à des parties communes de l'immeuble ou entraîner un grave risque pour la santé et la sécurité des occupants.

EXEMPLES :

- Défaillance de l'ensemble du système de chauffage (particulièrement lorsque les températures extérieures sont inférieures à -15 °C).
- Panne d'électricité.
- Coupure de l'alimentation en eau.
- Blocage du système d'évacuation des eaux d'égout.
- Fuite d'eau qui nécessite la fermeture de la conduite d'eau principale.
- Dommages à une partie de la structure de l'immeuble.
- Toute situation qui rend l'unité ou l'immeuble inhabitable pour des raisons de santé ou de sécurité.

À noter que les situations d'urgence attribuables à une défectuosité d'un service public municipal ne relèvent pas du contrôle du constructeur. De plus, sachez qu'un appareil de climatisation défectueux n'est pas considéré comme étant une situation d'urgence. Au cours d'une situation d'urgence, il est important que vous donniez au gestionnaire de l'immeuble et aux personnes de métier accès à votre unité.

En cas d'urgence de plomberie, chaque membre de votre unité doit connaître l'emplacement des valves. Votre unité est équipée de robinets d'arrêt d'eau dans les zones suivantes :

- Cuisine : sous l'évier.
- Buanderie : derrière la laveuse et sècheuse.
- Salle de bain : sous l'évier dans chaque salle de bain.
- Robinet de fermeture de la conduite d'eau principale : garde de robe de l'entrée principal ou le garde de robe de la chambre selon le type d'unité.

GESTION DE L'IMMEUBLE



BUREAU DE GESTION DE L'IMMEUBLE

Le gestionnaire de l'immeuble est responsable de l'administration, de la gestion de l'immeuble et des aires communes.

Les heures du bureau sont 9 h à 17 h.

Adresse postale : 10, rue Jos-Montferrand, Gatineau, QC J8X 0A6

STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS

Des places de stationnement pour les résidents sont disponibles à location d'une base mensuelle. Veuillez contacter le bureau de gestion pour plus d'information.

STATIONNEMENT DES VISITEURS

Il n'y a pas de stationnement de visiteurs pour les suites Aalto. Des stationnements publics payants pour les visiteurs peuvent être retrouvés dans le Vieux-Hull.

Aucun véhicule à moteur ou tout autre type de véhicule ou de machinerie, à l'exception du matériel d'entretien, ne peut circuler sur aucune partie des aires de stationnement des bâtiments. La marche au ralenti est strictement interdite dans les zones suivantes :

- Entrées des résidents.
- Zones de débarquement et de livraison désignées.

Les véhicules stationnés dans ces zones recevront une contravention et/ou seront remorqués sans préavis à leurs propres frais.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Toutes les activités sont enregistrées, en tout temps, dans les entrées principales autour de l'immeuble.

SYSTÈME INTERCOM

Les visiteurs à l'entrée principale peuvent contacter les résidents par téléphone en composant le numéro de sécurité associé à votre unité, inscrit dans l'annuaire intercom. Veuillez noter que le système intercom peut être connecté à une ligne fixe ou à un téléphone portable.

Pour ouvrir la porte, appuyez sur le 9. Pour refuser l'accès, vous n'avez qu'à raccrocher. Si vous êtes déjà au téléphone et qu'un visiteur veut vous joindre, vous entendrez une double tonalité (à condition que vous ayez l'option d'appel en attente). Pour mettre votre interlocuteur en attente, vous n'avez qu'à appuyer sur la touche commutateur pour parler avec le visiteur. Appuyez sur le 9 pour le faire entrer puis appuyez de nouveau sur la touche commutateur pour reprendre votre appel initial. Pour refuser l'accès au visiteur, vous n'avez qu'à appuyer de nouveau sur la touche commutateur pour reprendre votre appel initial.

POLITIQUES

Le personnel de l'immeuble et/ou le bureau de gestion n'acceptera jamais de colis, de courrier enregistré ou envoyé par messenger, ni d'articles périssables au nom d'un résident.

ACCÈS À L'IMMEUBLE



ACCÈS À L'IMMEUBLE

STATIONNEMENT POUR VÉLOS

Ces espaces sont destinés au stationnement des vélos selon le principe du premier arrivé, premier servi et soumis aux règles de l'immeuble. Aucun vélo ne doit être entreposé ailleurs que dans les zones réservées aux vélos au sous-sol. Des stationnements vélos sont à la disposition des résidents de l'immeuble. Les vélos ne sont pas autorisés à être transportés dans les ascenseurs.

CASIERS

Les casiers sont situés au niveau souterrain et ne sont pas climatisés. Ces unités peuvent subir des fluctuations de température et/ou d'humidité. Il est conseillé aux résidents de ne pas garder des articles sensibles à la température ou à l'humidité dans leur casier. Aucune nourriture ou autre article périssable n'est autorisé. Les vélos doivent être gardés dans les zones désignées et les objets personnels doivent être correctement emballés et protégés des fluctuations de température. Les casiers pour les résidents sont disponibles à la location sur une base mensuelle. Veuillez contacter le bureau de gestion pour plus d'information.

ASCENSEUR

Accès à l'ascenseur est disponible du 1^{er} au 15^{ème} étage et au sous-sol. La réservation de l'ascenseur (avant et après l'emménagement initial) doit être coordonnée par le bureau de gestion.

HEURES DE DÉMÉNAGEMENT

Les réservations doivent être faites par courriel au bureau de gestion au moins quarante-huit (48) heures à l'avance et sont sur la base de premier arrivé, premier servi. Des plages horaires d'une heure et demie sont disponibles les soirs de semaine et les fins de semaine.

SALLE DU COURRIER ET LIVRAISON DU COURRIER

Des boîtes aux lettres individuelles ont été installées dans la salle de courrier au rez-de-chaussée. Les 2 clés de votre boîte aux lettres pré-assignée sont fournies dans votre trousse de clés. Assurez-vous d'informer Postes Canada de votre déménagement.

INTERNET, TÉLÉPHONE ET CÂBLE

Les services d'internet, de téléphone et câble ont été précâblés dans chaque unité par Beanfield Metroconnect et/ou Bell. Les résidents établiront leurs propres contrats avec ces prestataires comme ils le souhaitent.

- **BEANFIELD METROCONNECT** peut être contacté à <https://www.beanfield.com/aalto>.
- **BELL** peut être contacté à https://www.bell.ca/Bell_Internet/Products/WiFi.

Vous trouverez la boîte de télécommunication pour installer votre modem dans le garde de robe de l'entrée principale de votre unité.

ADRESSE MUNICIPALE DES SUITES AALTO

Numéro de votre unité - 10, rue Jos-Montferrand
Gatineau, QC
J8X 0A6

ACCÈS À L'IMMEUBLE

ORDURES, RECYCLAGES ET COMPOSTAGE

Des chutes à déchets sont situées de l'autre côté des ascenseurs à chaque étage et la salle principale de tri des déchets est située au premier niveau.

Vous vivez dans une communauté One Planet, donc un réacheminement efficace des déchets est un élément essentiel de la vie quotidienne. Les déchets à Aalto seront ramassés par la Ville de Gatineau.

La Ville de Gatineau collecte les déchets organiques résidentiels, les matières recyclables mixtes et les ordures. Vous êtes responsable de trier vos déchets selon chaque filière. Les objets volumineux et encombrants ne peuvent pas être déposés dans la chute et doivent être déposés dans la salle des déchets.

D TRITUS

L'APPLI POUR BIEN TRIER

Obtenez votre calendrier de collecte personnalisé.

Recherchez une matière pour savoir comment vous en départir.

Recevez des rappels et des alertes concernant les collectes.

Avec l'application
Téléchargement gratuit

Sur le Web
gatineau.ca/dtritrus

Télécharger dans l'App Store | Télécharger dans Google play

4,8 ★★★★★

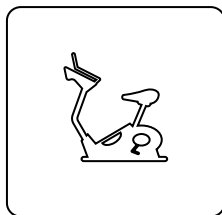
Les renseignements fournis dans cette brochure pourraient être modifiés sans préavis. Consultez le gatineau.ca ou téléchargez l'application DTRITUS pour les mises à jour.

Service des communications, 2021



AMÉNAGEMENTS

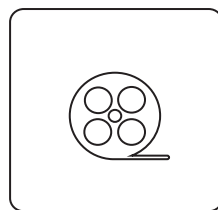
AMÉNAGEMENTS



CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Heures d'ouverture : 7 h à 21 h

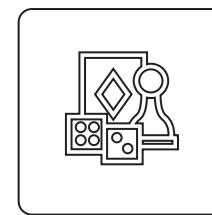
- Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas permis dans le centre d'entraînement.
- Aucune nourriture, alcool, ou tabac à l'intérieur du centre d'entraînement n'est permis.
- L'équipement ne doit pas être retiré du centre d'entraînement.
- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble. Les maillots de bain, torse nu ou pieds nus ne sont pas autorisés dans les aires communes de l'immeuble.
- L'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- L'utilisation de l'équipement est à votre propre risque. Ni le développeur, ni le bureau de gestion assument aucune responsabilité pour les blessures qui pourraient survenir.
- L'équipement doit être nettoyé après chaque utilisation.



SALLE DE CINÉMA

Heures d'ouverture : 10 h à 21 h

- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble.
- L'équipement de cinéma ne doit pas être retiré de la salle de cinéma.
- L'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- Pour réserver la salle de cinéma pour un accès exclusif, veuillez contacter le bureau de gestion.

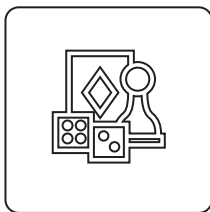


SALLE COMMUNAUTAIRE

Heures d'ouverture : 12 h à 22 h

- L'utilisation des électroménagers est au risque du résident. Le résident doit rester sur place en tout temps lorsque les électroménagers sont utilisés (chaleur).
- Les utilisateurs doivent nettoyer le local lorsque fini (matériel, plancher, meubles). Si le ménage n'est pas fait correctement, des frais de ménage peuvent être facturés.
- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble.
- Pour réserver la salle communautaire pour un accès exclusif, veuillez contacter le bureau de gestion.

AMÉNAGEMENTS



SALLE DE JEUX

Heures d'ouverture : 10 h à 21 h

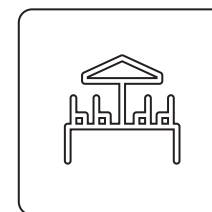
- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble.
- L'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- Pour réserver la salle de jeux pour un accès exclusif, veuillez contacter le bureau de gestion.



ESPACE DE COTRAVAIL

Heures d'ouverture : 7 h à 22 h

- Aucun alcool ou tabac est permis à l'intérieur de l'espace de cotravail.
- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble.
- Pour réserver l'espace de cotravail pour un accès exclusif, veuillez contacter le bureau de gestion.



TERRASSE EXTÉRIEURE

Heures d'ouverture : 10 h à 21 h

- Les contenants en verre sont autorisés dans la cuisine seulement.
- Les meubles de terrasse ne doivent pas être retirés des locaux.
- Les utilisateurs doivent nettoyer les lieux lorsque terminé.

Le bureau de gestion peut révisé les règles à n'importe quel moment.

Les résidents doivent respecter les règlements d'utilisation des aménagements énoncées dans le contrat de location.

CONTRÔLE DU CLIMAT



CONTRÔLE DU CLIMAT

CHAUFFAGE, VENTILATION, ET CLIMATISATION

Votre unité est dotée d'une thermopompe. Cette dernière comprend un compresseur qui permet à la fois de chauffer et de refroidir votre unité. Elle est contrôlée par un thermostat numérique mural. Il comprend les fonctions suivantes, qui vous permettent d'ajuster manuellement les paramètres afin de répondre à vos besoins.

Chaque système de chauffage et de climatisation de l'immeuble est doté d'un ventilateur-récupérateur d'énergie (VRE). Le VRE évacue l'air de la salle de bain et fait entrer de l'air frais dans l'unité. Chaque unité a été construite de sorte à avoir son propre système de ventilation (il n'est pas lié à celui de l'immeuble). Dans la salle de bain, un commutateur d'appoint fait fonctionner le VRE à une vitesse plus élevée pendant une période de temps établie, ce qui fait augmenter la quantité d'air évacué et renouvelé. Ce commutateur est une façon efficace d'augmenter le débit de renouvellement d'air dans votre unité.

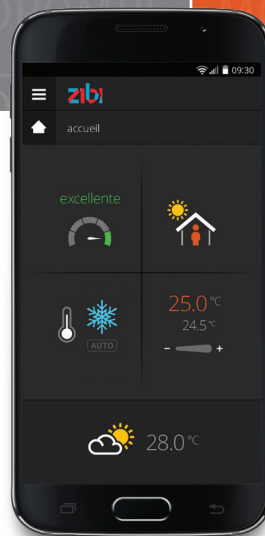
Le débit de renouvellement de l'air est fortement lié aux niveaux d'humidité dans l'unité. Les suites Aalto ont été construites de sorte à ne pas nécessiter de déshumidification ni d'humidification (selon une occupation typique) puisque les activités quotidiennes apportent suffisamment d'humidité dans l'air et que le débit de renouvellement de l'air est réglé de sorte à évacuer suffisamment d'humidité. Par contre, certains modes de vie peuvent produire plus ou moins d'humidité que prévu. Les conduites de la hotte de cuisine, et du ventilateur de la salle de bain secondaire mènent directement à l'extérieur et ne sont donc pas reliées au VRE. L'utilisation de la hotte de cuisine ou de la salle de bain secondaire pendant une certaine période de temps lorsqu'il y a beaucoup de vapeur d'eau dans l'air intérieur ou d'odeurs est un moyen efficace d'évacuer l'excès d'humidité du condominium. Par contre, cela fera augmenter la consommation d'énergie.

S'il y a de la condensation à l'intérieur de vos fenêtres, voici quelques conseils :

- Utilisez la hotte lorsque vous cuisinez.
- Utilisez le ventilateur de la salle de bain lorsque vous prenez une douche ou un bain.
- Ouvrez les rideaux pendant la journée pour faire circuler l'air près des fenêtres.
- Déplacez les meubles à une distance de 12 à 16 po des fenêtres et des appareils de chauffage.

Il se peut aussi qu'en hiver, le taux d'humidité à l'intérieur soit trop bas. Cette situation survient lorsque le taux d'humidité extérieur est très bas, principalement lors des périodes où votre unité est peu occupée. Si vous partez pendant une longue période, il est recommandé de régler votre thermostat au mode ECO/VACATION. La programmation du VRE fera en sorte que le ventilateur fonctionne au plus faible niveau requis. En hiver, il s'arrêtera même complètement si l'air est trop sec à l'intérieur. Pour augmenter le taux d'humidité en hiver, vous pouvez aussi limiter l'utilisation de la hotte de cuisine ou du ventilateur de la salle de bain secondaire. Vous pouvez également vous procurer un petit humidificateur portatif. Vous devez faire attention à ne pas trop humidifier l'air (si vous voyez de la condensation ou du givre à l'intérieur des fenêtres, c'est un signe que le taux d'humidité est trop élevé).

Les résidents sont tenus de prendre des mesures raisonnables pour contrôler les niveaux d'humidité dans leur unité et de signaler tout problème d'humidité en cours au bureau des gestionnaires avant que l'unité ne soit endommagée.



CONTRÔLEUR DE THERMOPOMPE

GUIDE D'UTILISATION

2021-10-26



Contrôleur mural

MODE CONFORT

Le contrôleur comprend trois horaires de réglage automatique (**Présent**, **Absent** et **Nuit**), selon l'heure de la journée.

Il comprend également un mode automatique **Vacances** selon le jour de l'année ainsi qu'un mode **Éco** réglable manuellement.

CONTRÔLEUR MURAL

APPLICATION MOBILE

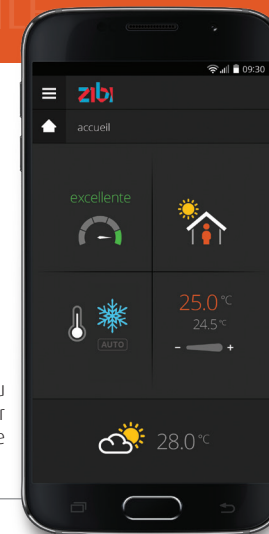
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le système de contrôle de thermopompe est un appareil automatisé qui maintient la température du point de consigne.

Les principaux renseignements sont affichés sur l'écran du contrôleur mural grâce auquel vous pouvez sélectionner les fonctions courantes.

L'application du contrôleur, installée sur un appareil mobile ou par le biais d'un navigateur Internet vous donne accès aux fonctions avancées.

Application du contrôleur sur appareil mobile



2

MURAL	MOBILE	
		PRÉSENT Lorsque les occupants du domicile y sont, et sont éveillés.
		ABSENT Lorsque les occupants du domicile n'y sont pas.
		NUIT Lorsque les occupants du domicile dorment.
		ÉCO/VACANCES Réglage pour prévenir la diminution ou l'augmentation de la température, en dessous ou au-dessus des valeurs minimales et maximales établies. De façon générale, vous pouvez utiliser ce réglage pour économiser de l'énergie lorsque vous êtes en vacances à l'extérieur; ou si vous souhaitez ouvrir des fenêtres, et prévenir le fonctionnement inutile du système.

CONTRÔLEUR MURAL

APPLICATION MOBILE

COMMANDES



Appuyez sur cette touche pour faire passer le système en mode **Éco**. Il fonctionnera en ce mode jusqu'à ce que vous appuyiez de nouveau sur cette touche.



Appuyez sur cette touche pour faire passer le système en mode **Présent**. Il fonctionnera en ce mode jusqu'à ce que l'horaire suivant entre en fonction, ou lorsque vous appuyerez de nouveau sur cette touche.



Appuyez sur cette touche pour choisir les informations à afficher dans le bas de l'écran : si applicable (point de consigne, humidité, température extérieure...)



Appuyez sur cette touche pour sélectionner le mode **Chauffage** ou le mode **Refroidissement** ou encore pour éteindre le système.



Appuyez sur cette touche pour choisir le mode automatique ou une des vitesses préétablies du ventilateur. Le nombre de vitesses dépend du modèle.



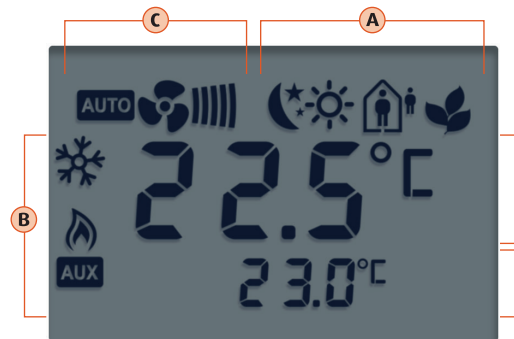
Appuyer sur **-** pour diminuer ou sur **+** pour augmenter par incréments de 0,5 °C le point de consigne de température.

3

CONTRÔLEUR MURAL

APPLICATION MOBILE

ÉCRAN D'ACCUEIL



TEMPÉRATURE
DE LA PIÈCE

INFORMATION
SOUHAITÉE

A MODE CONFORT

	PRÉSENT
	ABSENT
	NUIT
	ÉCO/VACANCES

B MODE CHAUFFAGE OU REFROIDISSEMENT

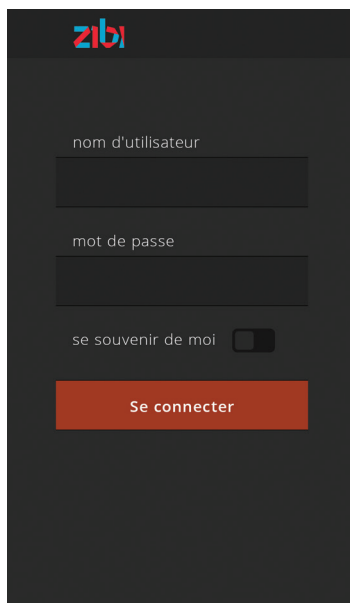
	CHAUFFAGE L'icône de chauffage indique que le système fonctionne en mode Chauffage .
	CHAUFFAGE AUXILIAIRE (mauvais fonctionnement du système) L'icône AUX indique que le système fonctionne mal. Cela signifie que le système auxiliaire de chauffage fonctionne pour prévenir le gel. (Veuillez communiquer avec le gestionnaire de l'immeuble, s'il y a lieu.)
	REFROIDISSEMENT L'icône de refroidissement indique que le système fonctionne en mode Refroidissement .

C MODE VENTILATION

	MODE AUTOMATIQUE L'icône AUTO à côté de celle du ventilateur signifie que celui-ci est réglé en mode Automatique . Il ne fonctionnera que lorsque le chauffage ou le refroidissement est demandé.
	MODE CONTINU Le ventilateur fonctionne en mode Continu lorsque l'icône AUTO n'est pas affichée. Lorsqu'aucun chauffage ni refroidissement n'est requis, le ventilateur fonctionne sans arrêt à une vitesse minimale (choix pré-réglés) pour maintenir la circulation de l'air dans la pièce. Le nombre de vitesses dépend du modèle. Les vagues à la droite de l'icône du ventilateur indiquent la vitesse choisie de celui-ci.

4

CONNEXION



Accédez l'App Store Apple ou Google Play sur votre appareil mobile and téléchargez l'application ZIBISTAT.

Pour commencer à utiliser l'application mobile, entrez vos renseignements personnels.

Sélectionnez la case **Se souvenir de moi** pour vous connecter automatiquement à l'application lors des utilisations subséquentes.

L'application du contrôleur est accessible soit sur appareil mobile ou par le biais d'un navigateur Internet.

Pour obtenir vos renseignements personnels nécessaires à la connexion, communiquez avec le gestionnaire de l'immeuble.

5



Pour commencer à utiliser l'application par le biais d'un navigateur Internet, allez à la page

<https://zcu.zibi.ca/enteliweb>

et entrez vos renseignements personnels.

PAGE D'ACCUEIL

A ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

La performance énergétique de votre domicile par rapport à la performance moyenne de l'ensemble de l'immeuble

FONCTION

Appuyez dessus pour afficher davantage de renseignements sur votre consommation énergétique.

B CHAUFFAGE OU REFROIDISSEMENT

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Mode **Chauffage** ou **Refroidissement** actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer de mode ou encore éteindre le système.

C CHANGEMENT DE MODE HORAIRE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Mode **Confort** actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer de mode **Confort**.

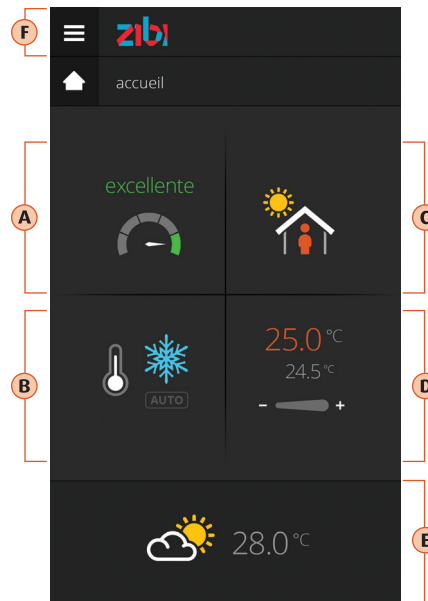
D TEMPÉRATURE DE LA PIÈCE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Température de la pièce et point de consigne actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer le point de consigne (celui-ci sera réinitialisé lors du changement d'horaire suivant).



E TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Conditions météo actuelles

FONCTION

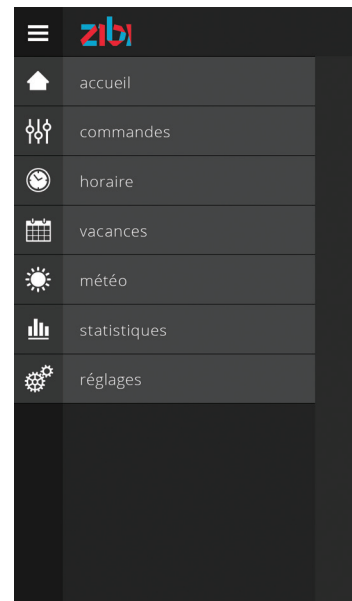
Appuyez dessus pour afficher davantage de renseignements sur la météo.

F MENU

Appuyez dessus pour sélectionner davantage d'options.

6

PAGE MENU



ACCUEIL | Pour obtenir des renseignements sur le mode Confort, la température de la pièce, l'efficacité en matière d'économie d'énergie et les conditions météo actuels.



COMMANDES | Pour modifier le point de consigne de la température dans chaque mode Confort.



HORAIRE | Pour harmoniser le fonctionnement du système au mode de vie de l'occupant du domicile.



VACANCES | Pour entrer une période pendant laquelle l'occupant est absent du domicile.



MÉTÉO | Pour obtenir un aperçu des prévisions météorologiques à court terme.



STATISTIQUES | Pour afficher davantage de renseignements sur la consommation énergétique du domicile.



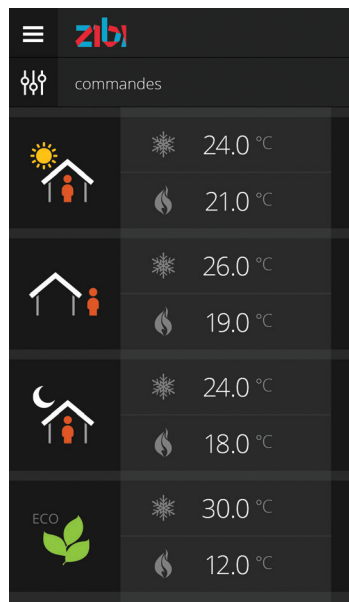
RÉGLAGES | Pour modifier certains réglages.

7

PAGE COMMANDES

Vos besoins en matière de chauffage et de refroidissement varient selon l'heure de la journée ou la journée de la semaine. Par exemple, lorsque vous êtes absent de votre domicile en été, il est inutile d'y contrôler la température de façon rigoureuse. Pour favoriser les économies d'énergie, vous pouvez changer le point de consigne pour le refroidissement, et laisser la température de votre domicile monter jusqu'à la valeur maximale.

De façon générale, le mode **Éco** vous permet de réaliser des économies d'énergie lorsque vous partez en vacances; ou lorsque vous souhaitez ouvrir les fenêtres, et prévenir le fonctionnement inutile du système. Habituellement, ce point de consigne est très bas ou très haut afin d'empêcher le gel ou le surchauffage.



PAGE RÉGLAGE DE LA TEMPÉRATURE

8

- 1 Appuyez sur  ou  dans le mode **Confort** souhaité pour accéder à la page **Réglage de la température**.
- 2 Appuyez sur **−** pour diminuer ou sur **+** pour augmenter le point de consigne de température.
- 3 Appuyez sur le **X** pour retourner à la page **Commandes**.



PAGE HORAIRE



Polyvalent, ce système peut être adapté à votre mode de vie puisqu'il vous permet de choisir un des deux types de journées (par défaut : journée de la semaine et journée de la fin de semaine).

Deux ou quatre périodes peuvent être réglées pour chacun de ces deux types de journées. Par exemple, si vous avez l'habitude de rester à la maison la fin de semaine, vous pouvez désactiver l'horaire de quatre périodes, et maintenir le point de consigne du mode **Présent** jusqu'à ce que vous alliez au lit.

Vous pouvez basculer entre les configurations de périodes souhaitées.

HORAIRE DE 4 PÉRIODES

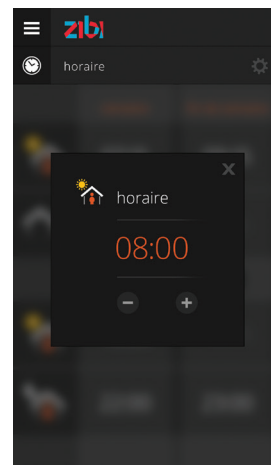
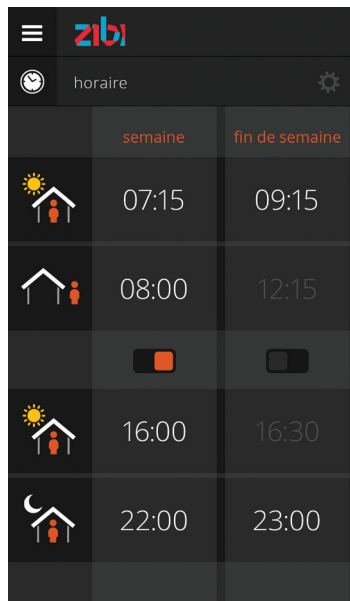
- ▶ Réveil
- ▶ Départ
- ▶ Retour
- ▶ Nuit

HORAIRE DE 2 PÉRIODES

- ▶ Réveil
- ▶ Nuit

9

PAGE HORAIRE



PAGE RÉGLAGE DE L'HEURE

- 1 Pour chaque mode **Confort**, appuyez sur l'heure pour modifier l'heure de début.
- 2 Appuyez sur **-** ou **+** pour régler l'heure de début.
- 3 Appuyez sur **X** pour retourner à la page **Horaire**.



PAGE RÉGLAGE DE LA JOURNÉE

- 1 Appuyez sur **⚙** pour accéder à la page **Réglage de la journée**.
- 2 Attribuez à chaque journée un type (semaine ou fin de semaine) en fonction de votre mode de vie.
- 3 Appuyez sur **X** pour retourner à la page **Horaire**.

Certaines personnes travaillent la fin de semaine, et restent à la maison la semaine.

10

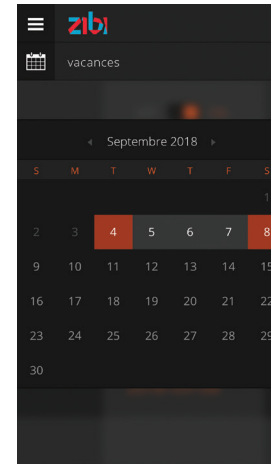
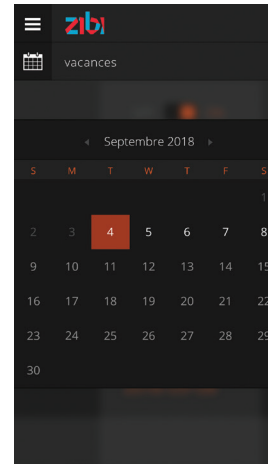
PAGE VACANCES



La page **Vacances** vous permet de préétablir un horaire pour une période pendant laquelle vous ne serez pas à la maison. En activant cette fonction, le système basculera automatiquement en mode **Éco/Vacances** au moment de votre départ, et retournera à l'horaire normal lors de votre retour à la maison. Ainsi, vous économiserez de l'énergie.

PAGE VACANCES

- 1 Placez le bouton à **MARCHÉ** pour activer le mode **Vacances**.
- 2 Appuyez sur  or  pour modifier la température en mode **Éco**.
- 3 Appuyez sur une date pour entrer les jours de vacances.



11

PAGE CALENDRIER

- 1 Choisissez vos journées de départ et de retour sur le calendrier. La période entière des vacances sera sélectionnée.
- 2 Appuyer sur **X** pour retourner à la page **Vacances**.
- 3 Les journées de départ et de retour seront affichées sur la page **Vacances**.

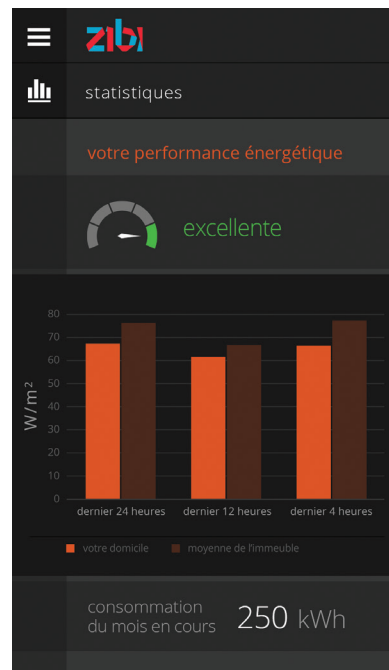
PAGE MÉTÉO



La page **Météo** offre un aperçu des prévisions météorologiques à court terme.

12

PAGE STATISTIQUES



La page **Statistiques** indique la performance énergétique de votre domicile par rapport à la performance moyenne de l'immeuble.

13

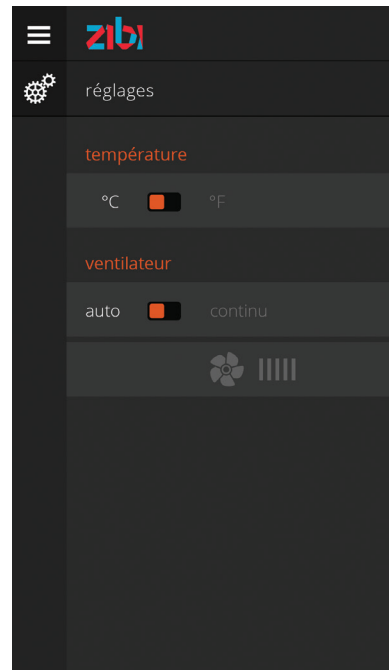
Vous y voyez :

L'efficacité de votre domicile en matière d'économie d'énergie parmi les 5 échelons suivants : médiocre, mauvaise, passable, bonne et excellente.

Votre **performance énergétique en W/m²** comparée à la moyenne des autres domiciles de l'immeuble, pour les derniers 4 heures, 12 heures et 24 heures.

La **consommation en kWh** de votre domicile pour le mois en cours.

PAGE RÉGLAGES



La page **Réglages** vous permet d'apporter certaines modifications aux réglages.

14

TEMPÉRATURE

Pour passer de °C à °F, et vice-versa.

MODE VENTILATION

Appuyez sur le bouton pour passer du mode **Automatique** au mode **Continu**, et vice-versa.

En mode **Automatique**, le ventilateur ne fonctionnera que lorsque le chauffage ou le refroidissement est demandé.

En mode **Continu**, lorsqu'aucun chauffage ni refroidissement n'est requis, le ventilateur fonctionne sans arrêt à une vitesse minimale (choix pré-réglés) pour maintenir la circulation de l'air dans la pièce. Le nombre de vitesses dépend du modèle.

Appuyez sur l'icône du ventilateur pour choisir une des vitesses pré-réglées disponibles.



LIGNES DIRECTRICES SUR LA VIE EN APPARTEMENT

LIGNES DIRECTRICES SUR LA VIE EN APPARTEMENT

DÉPLACEMENT DE MEUBLES

Soyez prudent lorsque vous déplacez des meubles lourds. Utilisez un chariot ou protégez le plancher pour éviter de l'endommager.

SI UN PROBLÈME SURVIENT

Veillez contacter le bureau de gestion ou la ligne de service hors des heures de bureau.

FUITE D'EAU

Si vous remarquez une infiltration d'eau dans votre unité qui semble provenir de l'extérieur, de l'étage supérieur ou d'une unité adjacente, communiquez immédiatement avec le bureau de gestion afin que la source soit trouvée. La réparation des dommages pourrait être à la charge d'un autre résident. Dans ce cas, les parties responsables seront tenues de prendre les arrangements nécessaires pour que les réparations soient faites (assurances). Le personnel du bureau de gestion prendra les arrangements nécessaires relativement aux réparations si les dommages ont été causés par un élément commun.

GICLEURS

Ne couvrez jamais une tête de gicleur et n'y suspendez rien non plus. Même des articles légers peuvent endommager les gicleurs. N'appliquez pas non plus de peinture sur les têtes de gicleurs et les gicleurs en tant que tels.

FORMULAIRES À REMPLIR PAR LES RÉSIDENTS

Par souci de commodité et de protection, il est important d'aviser le bureau de gestion de tout changement à vos renseignements personnels, comme votre numéro de téléphone.

BRUIT

Nous vous demandons de respecter le droit à la tranquillité de vos voisins. Pour ce faire, évitez de faire du bruit ou de causer des vibrations avant 7 h, en soirée et la fin de semaine.

VANDALISME

Tous les résidents doivent se préoccuper des actes de vandalisme (dommages volontaires, vol ou usage abusif). Il faut signaler tous les incidents au bureau de gestion et fournir autant de détails que possible, notamment une description des contrevenants. Tout signalement sera confidentiel et l'information fournie sera utilisée par le bureau de gestion de l'immeuble, le service de police et nos avocats (le cas échéant) afin de prendre les mesures nécessaires.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA VIE EN APPARTEMENT

MÉCANISME DE VERROUILLAGE

Aucune serrure supplémentaire ou serrure alternative ne peut être installée sur la porte de l'unité. Veuillez contacter le bureau de gestion pendant les heures normales au cas où vous auriez besoin de remplacer la serrure de la porte de votre unité. Toutes les clés doivent correspondre aux clés principales de l'immeuble et doivent le rester pour des raisons de sécurité. En aucun cas, les clés d'accès à l'immeuble ou des aires communes ne doivent être mises à la disposition de quiconque autre qu'un résident ou une personne autorisée.

SÉCURITÉ

Il est interdit d'entreposer du carburant ou toute autre matière combustible dans un unité ou un local d'entreposage. Il est également interdit de fumer dans les aires communes intérieures (y compris les cages d'escaliers). Aucune bonbonne de propane ou de gaz naturel ne doit être entreposée dans une unité ou une aire commune à usage exclusif ou encore sur un balcon ou une terrasse.

ANIMAUX

Aucun animal ne peut être laissé dans les aires communes. Lorsqu'ils se déplacent dans une aire commune, les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

BALCONS ET TERRASSES

Les barbecues au gaz, électriques et au charbon ne sont pas autorisés sur les terrasses, ou balcons. Aucun résident ne doit faire pousser de plantes, d'arbustes, de fleurs, de vigne ou d'herbe sur un aire commun dont il a l'usage exclusif. Seuls les meubles saisonniers sécurisés en toute sécurité sont autorisés sur les balcons, les terrasses et les espaces communs à usage exclusif.

HYDRO

Chaque unité a son propre compteur d'électricité d'Hydro-Québec qui mesure l'utilisation de l'électricité dans l'unité. Les résidents auront un compte auprès d'Hydro-Québec et recevront et paieront directement les factures pour cette consommation d'énergie mesurée.

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

Les suites Aalto sont connectées au système énergétique de quartier qui fournit de l'énergie de chauffage et refroidissement à tous les bâtiments de Zibi via un réseau hydronique, ce qui signifie que la chaleur est transportée par l'eau dans des tuyaux qui relient les bâtiments à une source de chaleur et à des moyens de rejet de chaleur. Le système énergétique de quartier est exploité en tant qu'entreprise autonome - Zibi Community Utility (ZCU). Chaque unité recevra une facture pour sa part de la facture globale de ZCU pour l'énergie de chauffage et de refroidissement utilisée dans son unité, sur la base des relevés des compteurs du ventilo-convecteur et d'une part proportionnelle des frais fixes du système énergétique de quartier.

OCCUPATION



OCCUPATION

SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément à la loi sur la sécurité incendie, les résidents doivent entre autres :

- S'assurer du maintien en bon état de fonctionnement et de sécurité des systèmes de gicleurs, des systèmes d'alarme, des ferme-porte et des équipements de secours;
- Utiliser, dans un établissement de soins autre qu'une résidence supervisée, des tentures, des rideaux et des matériaux décoratifs conformes à la norme mentionnée dans le règlement;
- Établir un plan et une procédure d'évacuation;
- Prévoir le personnel nécessaire à l'évacuation de l'édifice en cas de feu, de panique ou de tout autre danger; ce nombre est établi en fonction de la procédure d'évacuation en cas d'incendie, du nombre d'occupants, de l'usage et de la résistance au feu du bâtiment;
- Renseigner les occupants et le personnel, le cas échéant, sur les mesures de sécurité et les méthodes d'évacuation;
- Donner au personnel préposé à l'évacuation, le cas échéant, les instructions nécessaires concernant les appareils d'extinction d'incendie, les systèmes d'alarme et les moyens d'évacuation des occupants;
- Faire exécuter au moins une fois par an les exercices de sauvetage et d'évacuation appropriés.

SI VOUS DÉCOUVREZ UN INCENDIE

- Quittez l'endroit où il y a l'incendie.
- Fermez les portes derrière vous.
- Activez les avertisseurs d'incendie.
- Utilisez les escaliers pour vous rendre au rez-de-chaussée puis sortez immédiatement de l'immeuble.
- Téléphonez au service d'incendie de la ville de Gatineau à partir d'un endroit sécuritaire en composant le 9-1-1 (n'assumez jamais que quelqu'un l'a fait). Fournissez l'adresse exacte de l'immeuble et indiquez l'endroit où se trouve l'incendie.
- N'UTILISEZ PAS les ascenseurs.
- NE RETOURNEZ PAS à l'intérieur avant qu'un représentant du service d'incendie ait confirmé qu'il était sécuritaire de le faire.

OCCUPATION

SÉCURITÉ INCENDIE

SI VOUS ENTENDEZ L'ALARME-INCENDIE DE L'IMMEUBLE

- Avant d'ouvrir la porte de la cage d'escalier, vérifiez si la poignée est chaude. Si elle n'est pas chaude, tenez fermement la porte et ouvrez-la doucement. Si vous sentez une pression ou un courant d'air chaud, refermez la porte rapidement.
- S'il n'y a pas de flammes ni de fumée dans le corridor, fermez la porte derrière vous et empruntez la voie de sortie la plus près.
- S'il y a de la fumée dans le corridor ou la cage d'escalier, envisagez une autre voie de sortie ou retournez à votre unité.
- Soyez attentif aux instructions données par les pompiers.
- Si vous ne pouvez pas quitter votre unité ou que vous y êtes retourné parce qu'il y avait des flammes ou beaucoup de fumée, restez-y.
- Fermez la porte.
- Déverrouillez la porte au cas où les pompiers aient besoin d'entrer.
- Composez le 9-1-1 et indiquez où vous vous trouvez, puis faites des signes aux pompiers en agitant un drapeau à partir d'une de vos fenêtres, de votre balcon ou de votre terrasse.
- Scellez tous les interstices où la fumée pourrait s'infiltrer en utilisant des serviettes ou des draps humides ou encore du ruban à masquer.
- Abaissez-vous au niveau du plancher si la fumée entre dans la pièce où vous êtes.
- Déplacez-vous vers la pièce la mieux protégée et ouvrez partiellement une fenêtre pour avoir de l'air (refermez-la si de la fumée entre dans la pièce).
- Attendez les secours. Restez calme. Ne sautez pas.
- Écoutez les instructions données par le personnel autorisé (au moyen d'un système de communication vocale).

EXTINCTION, CONTRÔLE OU CONFINEMENT D'UN INCENDIE

Il s'agit principalement de la responsabilité du personnel du service d'incendie. La production d'émanations toxiques dans les immeubles rend l'extinction d'un incendie potentiellement dangereuse, surtout si une grande quantité de fumée est générée. Seulement après que l'alarme incendie ait été déclenchée et que le service d'incendie ait été appelé, une personne expérimentée (qui connaît bien le fonctionnement des extincteurs) peut tenter d'éteindre un petit incendie. Il s'agit d'un acte volontaire. S'il est difficile d'éteindre l'incendie avec un extincteur portatif, il faut quitter l'endroit et confiner l'incendie en fermant la porte.

PROCÉDURES D'URGENCE

Les mesures à prendre par les occupants lors d'une situation d'urgence sont affichées à chaque étage, près des avertisseurs-incendie, de l'ascenseur ou des sorties d'urgence.

Si vous découvrez un incendie

- Quittez l'endroit immédiatement et fermez les portes derrière vous.
- Activez l'alarme.
- Sortez de l'immeuble par la sortie la plus près.
- Appelez le service d'incendie de Gatineau en composant le 9-1-1.

N'utilisez pas les ascenseurs si vous entendez l'alarme incendie

- Sortez de l'immeuble par la sortie la plus près.
- Fermez les portes derrière vous.

OCCUPATION

SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENTION!

S'il y a une épaisse fumée dans le corridor, il pourrait être plus prudent de rester où vous êtes. Fermez la porte et placez une serviette humide sous la porte. S'il y a de la fumée dans la cage d'escalier, restez calme et trouvez une autre voie de sortie.

MATIÈRES COMBUSTIBLES

Des normes d'entretien ménager et d'entretien de l'immeuble sont probablement le facteur le plus important pour prévenir les incendies.

Exemple :

1. Les déchets combustibles ne doivent pas être entreposés à des endroits ou en quantités qui représentent un risque d'incendie, comme des cages d'ascenseur, des puits de ventilation, des cages d'escaliers ou toute autre voie de sortie.
2. Les matières combustibles ne doivent pas être utilisées pour absorber des déversements de liquide inflammable dans l'immeuble.
3. Les chiffons imbibés de graisse ou d'huile ou tout matériaux pouvant s'enflammer de façon spontanée doivent être déposés dans un contenant sécuritaire ou à l'extérieur de l'immeuble.
4. Le filtre d'une sècheuse doit être nettoyé pour prévenir l'accumulation excessive de charpie.
5. Les liquides inflammables ne doivent pas être utilisés pour nettoyer.
6. Les matières combustibles ne doivent pas être entreposées sur un toit ou à côté d'un immeuble de sorte qu'ils créent un risque d'incendie pour l'immeuble et ses occupants.

RISQUES D'INCENDIE

Pour éviter tout risque d'incendie dans l'immeuble, les occupants :

1. Ne doivent pas jeter des articles combustibles dans les poubelles (comme des mégots de cigarette ou le contenu d'un cendrier).
2. Ne doivent pas jeter de liquides inflammables ni de vaporisateurs en aérosol dans les poubelles.
3. Éviter les méthodes de cuisson non sécuritaires (friture, chaleur trop intense, cuisinière laissée sans surveillance, vêtements amples).
4. Ne pas utiliser d'appareils ménagers électriques non sécuritaires, des rallonges électriques en mauvais état, des prises de courant surchargées et des fils de lampe comme filage permanent.
5. Utiliser des cendriers pour éviter de fumer de façon imprudente. Ne jamais fumer au lit.

Conseils généraux pour les occupants

1. Savoir où sont situés les avertisseurs-incendie et les sorties.
2. Appeler immédiatement le service d'incendie de Gatineau dès qu'il y a une situation d'urgence.
3. Connaître l'adresse exacte de l'immeuble.
4. Connaître les signaux sonores et les procédures établies pour évacuer l'immeuble de façon sécuritaire.
5. Personne ne doit intentionnellement désactiver un avertisseur de fumée et de chaleur.
6. Ne pas modifier, déconnecter ou couvrir un dispositif d'avertissement ou un détecteur de chaleur dans leur unité.
7. Aviser le bureau de gestion de l'immeuble s'ils ont besoin d'aide dans l'éventualité d'une situation d'urgence.
8. Signaler tout risque d'incendie au personnel de surveillance.

